RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°2025-01 portant désignation de monsieur Frédéric GENTES en tant que directeur général du Crous de Grenoble par intérim

Publié le 28 mars 2025, Mis à jour le 31 mars 2025

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu *le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;*
Vu *le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;*
Vu *l'arrêté du 7 avril 2017 fixant le nombre et le classement des emplois de directeur général et d'agent comptable de centre régional des oeuvres universitaires et scolaires ;*
Vu *l'arrêté du 21 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 8 décembre 2017 pris pour l'application à certains emplois relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;*
Vu *l'arrêté du 24 mai 2016 portant nomination de M. Frédéric GENTES dans l'emploi d'adjoint au directeur du centre régional des oeuvres universitaires et scolaires du Crous de Grenoble ;*
Vu *l'arrêté de renouvellement de M. Frédéric GENTES dans l'emploi d'adjoint au directeur du centre régionales oeuvres universitaires et scolaires (Crous) de Grenoble datant du 26 janvier 2021 ;*
Considérant que *la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble implique la nomination d'un directeur général par intérim ;*

DÉCIDE,

Article unique :

Monsieur Frédéric GENTES, directeur adjoint du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble, est chargé de l'intérim des fonctions de directeur général du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble, à compter du 11 mars 2025.

Vanves,

Le 3 mars 2025,

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND